

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf cas particuliers). Ils sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Barème – Honoraires de transaction :

Prix du bien	Honoraires sur prix de vente TTC
De 0 à 34 000 €	Forfait : 3 000 €
De 34 001 € à 85 000 €	9 %
De 85 001 € à 115 000 €	8 %
De 115 001 € à 180 000 €	7 %
De 180 001 € à 350 000 €	6 %
Au-delà de 350 001 €	5 %

Stationnement	Forfait : 1 750 €
---------------	-------------------

Les honoraires comprennent les prestations de visites, de négociation, et de constitution du dossier de vente.

Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

ESTIMATION OFFERTE **

(**Forfait initial pour l'estimation d'un bien : 100 € TTC

Montant vous sera intégralement remboursé dans le cadre d'un mandat confié à un de nos agents)

*En vigueur au 28/06/2018